

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nice, le 14/12/2023

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE NICE

18 avenue des fleurs  
CS 61039  
06050 NICE Cedex 1  
Téléphone : 04 89 97 86 00  
Télécopie :

E23000038 / 06

Greffé ouvert du lundi au vendredi de  
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00

M. le Maire  
SAINT PAUL  
HOTEL DE VILLE  
service urbanisme  
06570 SAINT PAUL

Dossier n° : E23000038 / 06  
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

**Objet** : enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Paul-de-Vence

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur François GARDET, Consultant en aménagement foncier, développement urbain, équipements publics, demeurant 8 rue Oscar II, NICE (06000) (tel : 04,92,09,80,42 ; portable : 06 78 72 28 14) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Bernard BARRITault (tel : 06 22 75 30 97 ; portable : non renseigné) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien **me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris** et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention "désignation des commissaires enquêteurs".

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,

C. BERTOLOTTI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

11/12/2023

N° E23000038 /06

La présidente du tribunal administratif

**Décision désignation commissaire du 11/12/2023**

Vu enregistrée le 30/11/2023, la lettre par laquelle le maire de Saint-Paul-de-Vence demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*-l'enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Paul-de-Vence ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur François GARDET est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur Bernard BARRITAUT est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée au maire de Saint-Paul-de-Vence, à Monsieur François GARDET et à Monsieur Bernard BARRITAUT.

Fait à Nice, le 11/12/2023

La présidente,

Pour expédition conforme

et le greffier en chef,

FRITTOLOTTI



Marianne Pouget